

**MAIRIE DE BRUNSTATT-
DIDENHEIM**

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

Séance du 11 juin 2020

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers élus : | 33 |
| Nombre de conseillers en fonction : | 33 |
| Nombre de conseillers présents : | 31 |
| Procurations : | 2 |



Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe, MM. WASSLER, LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire

Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTE, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, M. FLORIAN, Mme GAISSER, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. Bertrand GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, M. GOSELIN, Mme LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes MARCOT, JUST, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire à Monsieur le Maire, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire

POINT 39 - Modification du taux de la taxe d'aménagement - secteur du Kahlberg

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 28/09/2017 la commune de Brunstatt-Didenheim avait fixé le taux de la taxe d'aménagement dans le secteur du Kahlberg à 11%.

En 2017, la commune envisageait la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau qui justifiait une majoration de la taxe d'aménagement dans ce secteur dans un délai non compatible avec le programme d'exécution du lotissement.

Compte tenu de la réalisation d'une opération d'aménagements programmés (O.A.P) située à proximité, une partie du réseau d'alimentation en eau potable a été réalisée sur les hauts de Brunstatt.

Par conséquent, la commune souhaite rétablir le taux normal de la taxe d'aménagement dans le secteur du Kahlberg à 5 %, de même que sur l'ensemble du territoire communal.

Il appartiendra au lotisseur de se rapprocher du service ayant la compétence « eau » pour réaliser les travaux.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

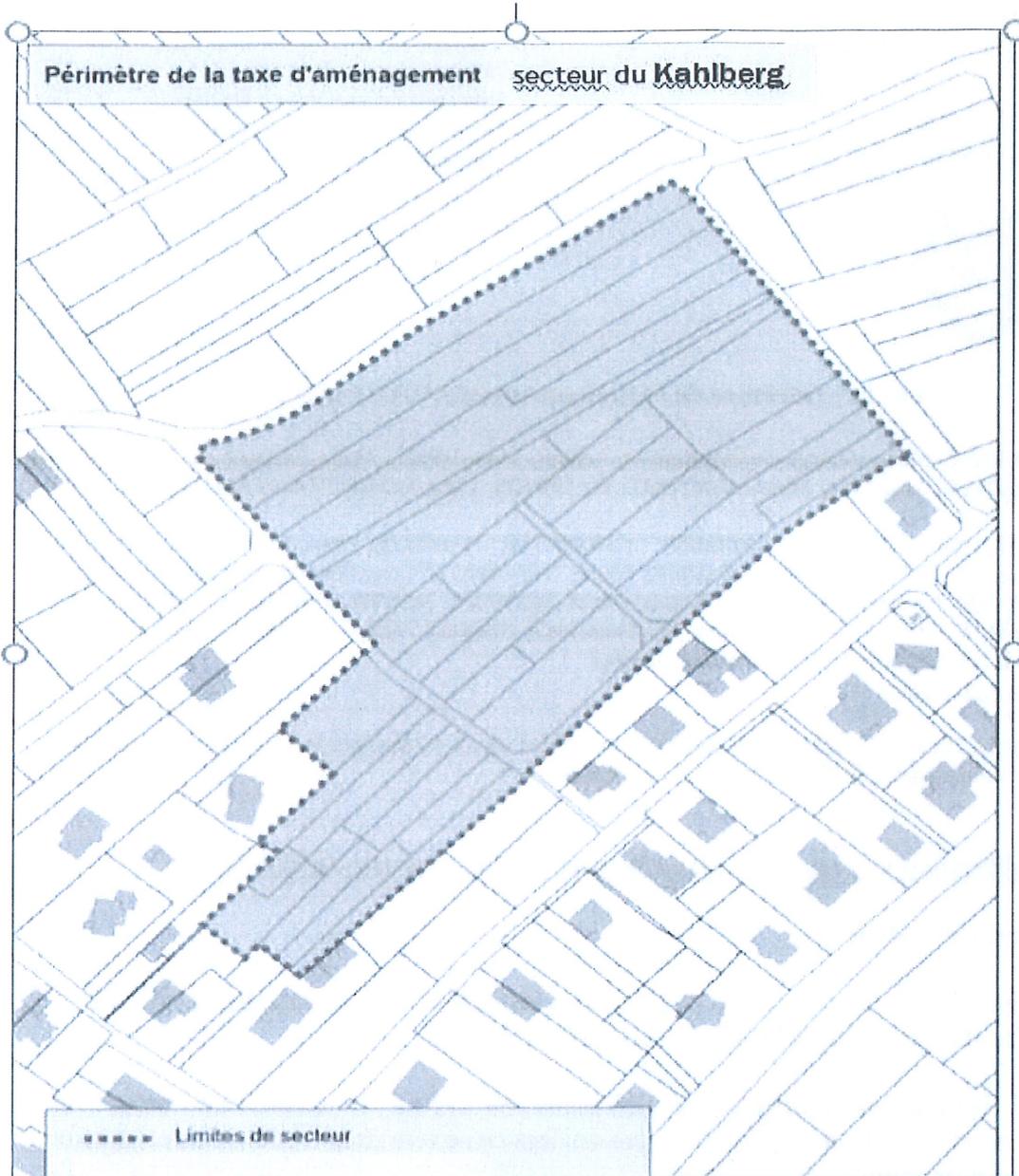
Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 22 JUIN 2020

Benger
Levrault

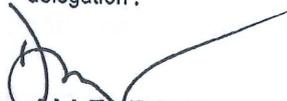
ID : 068-200057909-20200611-DCM11062020PT39-DE

- de ratifier le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur le secteur du Kahlberg le document graphique ci-dessous



Pour extrait conforme
Brunstatt-Didenheim, le 18 JUIN 2020

Le Maire :
Pour le Maire et par
délégation :


Bruno ALLENBACH
Directeur Général des Services